

DÉCOMPTE MENSUEL DE PRIME DE MÉRITE ET SUPPLÉMENTS LÉGAUX — CIE

ADEM AGENCE LUXEMBOURG
B.P. 2208
L-1022 LUXEMBOURG
S-AFP
Tel : 2478-8888
info.jeune@adem.etat.lu



Nom de l'entreprise :

Adresse :

Matricule :

Téléphone :

Adresse email :

Mois :

Personne de contact :

NOM & Prénom	MATRICULE	Prime de mérite	Suppléments légaux (1)			Total brut (2)	Charges patronales (3)	Total (4)
			total	non-majorés	nombre d'heures			

- (1) Suppléments légaux pour prestations du mois précédent p. ex. heures supplémentaires, travail de nuit irrégulier, travail de dimanche et de jour férié légal
- (2) Prime de mérite + suppléments légaux
- (3) Sur prime de mérite: AVI/Ass. Pension (8,50%) Soins santé (2,80%) Ass. accidents (0,80%) Prest. Familiales (1,70%)
Sur suppléments non majorés: Soins santé (2,80%) **(Calculer séparément puis additionner)**
- (4) Total brut + Charges patronales

En vue de permettre à l'ADEM de payer les stagiaires dans les délais acceptables, les promoteurs doivent faire parvenir au service de l'ADEM **au plus tard le 3me jour ouvrable du mois suivant le mois de stage considéré la fiche 'décompte mensuel de prime de mérite' dûment remplie.**
Le virement de ces suppléments est à faire sur le CCP IBAN LU25 1111 1738 0073 0000 Trésorerie de l'Etat/ADEM au même moment.

Certifié exact le :

Signature du responsable des travaux :